# CHARTE DES ADHERENTS DE LA FEDERATION COORACE

La déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen stipule :
Dans l'article 1 : *« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »*

Dans l'article 23
*« Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale. Toute personne a le droit de fonder, avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts ».*

Le travail est un facteur déterminant de la citoyenneté. **La Fédération COORACE par son action participe : à l'intégration des exclus du travail dans la communauté humaine, à la reconnaissance de chaque personne par la société, facteurs de cohésion sociale.**

## I- Principe d'action de la Fédération

### 1. Mise en situation de travail

La mise en situation concrète de travail, incluant des périodes de formation, et le statut de salarié sont des éléments qui constituent la base de l'insertion, sans exclusive à l'égard d'autres approches.

Les adhérents pratiquent une insertion par articulation continue entre situation de travail-formation et redynamisation sociale. Il n'y pas de hiérarchie ni de chronologie entre ces trois objectifs : la mise au travail salarié peut être un aboutissement, un élément qui déclenche l'envie d'insertion et le besoin de formation. La formation n'est pas une séquence préalable à la mise au travail ; elle est une consolidation permanente et est constitutive de l'effort d'insertion.

### 2. Approche Globale de la personne

Les adhérents pratiquent un accompagnement lors de la mise en situation de travail qui prend en compte, autant que faire se peut, la globalité des problèmes rencontrés par la personne (santé, logement, mobilité, savoirs- être, savoirs- faire…), problèmes qui sont autant d'obstacles pour elle à retrouver sa place dans la société. Le traitement des situations qui ne relèvent pas de leur compétence se réalise en relation avec les partenaires concernés.

## 3. L'emploi durable comme objectif

La première mission de l'adhérent consiste à répondre au besoin élémentaire de sécurité financière, plus digne et plus génératrice de socialisation que l'assistance au travers d'un fonds d'aide sociale même si ce dépannage est légitime.

## 4. Mise en œuvre concrète du Projet Associatif

L'action des structures préserve l'initiative, la citoyenneté, l'intervention des bénévoles et des salariés permanents, le fonctionnement démocratique. Elle s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs d'un territoire. Ce projet se veut être conforme à l'Economie Sociale et Solidaire.
Les adhérents « ne font pas pour » les personnes ou « en leur nom » : ils « font avec » eux. Ils cherchent les moyens de les faire participer à l'échange permanent, à la confrontation et au partage des responsabilités y compris la gestion de la structure.

La volonté d'un chômeur de reprendre une activité doit toujours être suscitée et encouragée ; c'est le plus sûr moyen de lutter contre le chômage de longue durée et l'exclusion. Pour cette raison, les adhérents de la Fédération

- Combattent les contraintes administratives qui pénalisent les personnes en difficultés sociales et professionnelles.
- doivent tout mettre en œuvre pour permettre l'accès à un revenu décent au travers des dispositifs existants ou à inventer.
- En toute circonstance, recherchent, en concertation avec la personne la meilleure solution dans l'intérêt de cette dernière.

## 5. Démarche Qualité

- **Parcours vers l'emploi**

Le processus d'orientation et l'acquisition de savoirs s'appuient sur un itinéraire d'insertion qui utilise la palette des offres de travail disponibles :

- En AI
- En ETTI
- En Entreprise d'Insertion
- En Chantiers d'Utilité Sociale
- En association de services aux personnes en sortie d'insertion : Proxim'Services.

L'articulation des différentes structures d'insertion par l'activité économique doit garantir des parcours d'insertion dont l'objectif final est l'emploi pérenne en temps choisi et non subi.

- **CEDRE**

CEDRE affirme l'originalité d'une démarche qui tient compte de la double dimension de l'insertion : la mobilisation des acteurs locaux et celles des demandeurs d'emploi. Cette double dimension est à la fois militante et professionnelle.

Cette pédagogie vise au développement des potentialités des personnes, à leur valorisation immédiate, à la maîtrise de leur trajectoire socioprofessionnelle, elle s'attache à rechercher et à développer les potentialités d'insertion du milieu socioéconomique local en particulier dans une approche Filières Métiers.

La mise en place du programme CEDRE impose aux organismes trois missions différentes : La mission Accueil, la mission Insertion et la mission Observatoire.

CEDRE s'appuie sur la contractualisation d'un engagement réciproque, entre la structure et le demandeur d'emploi, qui intègre une dynamique régulière d'évaluation.

- **Labels**

Les structures, citées dans le paragraphe "parcours vers l'emploi", s'inscrivent dans une démarche de **qualité et de labellisation**.
Ces démarches ont pour but de professionnaliser les pratiques et les modes d'intervention des acteurs de l'insertion par l'activité économique, de garantir la cohérence des structures adhérentes, d'identifier les structures adhérentes à la Fédération COORACE et de permettre aux différents partenaires d'identifier les métiers de l'IAE, la place et le rôle des structures dans leur territoire d'intervention. (LabelEttic, Proxim'Services, Label A.I à venir).
Avec Proxim'Services, l'intérêt des salariés va dans le sens d'une intervention sous la forme de prestations de services.

## II - Nos structures dans les territoires

### 1. Les partenaires

Les adhérents de la Fédération COORACE, parties prenantes de l'économie sociale et solidaire, participent par la réflexion et l'expérimentation à l'émergence de l'économie au service de l'homme. Ils doivent avoir le souci de développer les partenariats entre tous les acteurs, au niveau local, comme au niveau départemental, régional et national.

#### 1.1 Entre adhérents du réseau

Chaque adhérent doit engager une nécessaire coopération avec les autres adhérents chaque fois que possible, puisque l'action de chacun s'inscrit sur un territoire (bassin de vie, pays, etc).

#### 1.2 Externe au réseau

Chaque adhérent doit développer l'esprit d'ouverture : savoir écouter et construire avec d'autres partenaires, à partir de complémentarités souvent réelles, c'est toujours ajouter un plus à la qualité de l'action au service de ceux que nous voulons aider, savoir et vouloir collaborer avec des partenaires locaux (sociaux, institutionnels et politiques…)

#### 1.3 Institutionnels et politiques

Les adhérents doivent intervenir clairement dans le débat public concernant la lutte contre l'exclusion et la recherche de solutions qui prennent en compte l'aspiration légitime de chacun à la citoyenneté.

### 2. Nos structures actrices du développement local

Les acteurs des structures se doivent de rester en éveil pour lancer de nouvelles initiatives.
Les gisements d'emplois sont multiples : aide à domicile ou à la personne, environnement, culture, revitalisation rurale, rénovation du patrimoine et des logements, tourisme, activités sociales, aide à l'école et à l'éducation etc. …

Les adhérents de la Fédération COORACE inscrivent leur action dans le développement local en mobilisant ou en rejoignant des réseaux de partenaires.

De ce fait, ils participent à la création et à l'animation de lieux où s'exercent et se développent d'autres modes d'échanges économiques répondant à des besoins réels des citoyens, y compris ceux délaissés du fait de l'insolvabilité partielle ou actuelle de ces activités.
Pour cela, ils utilisent les outils légaux et réglementaires existants et contribuent à faire évoluer, les textes en matière d'innovation économique et d'organisation du travail.

Les aides des structures d'insertion doivent être affectées à leur objet.
Tout détournement de ces aides conduisant à des facturations ou tarifications inférieures aux coûts de revient nuisent à l'objectif d'insertion.

## III - Rôle de relais, acteurs de la mission observatoire

Le contact quotidien avec les personnes en difficulté et l'approche de leurs problèmes, confèrent aux adhérents un rôle irremplaçable de témoins : à ce titre, ils doivent exprimer les besoins des personnes auprès de la société civile et des décideurs politiques, économiques et sociaux.
Les adhérents de la Fédération COORACE font la preuve qu'une démarche économique peut être au service de l'homme.

## IV - Responsabilités

Adhérer à tout ce qui précède c'est, démontrer son sens des responsabilités, acquérir le niveau de compétences nécessaire pour atteindre ces objectifs.
Bénévoles et salariés doivent développer leur professionnalisme dans leurs responsabilités.

S'engager à des tâches que l'on ne peut assurer faute de temps ou d'initiatives, c'est mettre en question les actions que l'on veut entreprendre, c'est mettre en péril celles des autres et c'est ne pas assumer sa responsabilité vis à vis des chômeurs. Ceux-ci compte tenu de leur situation, exigent de nous une obligation morale de résultats au regard des objectifs fixés par cette charte et de leur évaluation.

## V - Projet Associatif et Vie démocratique

Le souci d'une véritable démocratie au quotidien doit conduire les signataires de cette charte à retenir quelques traits essentiels :

- Prendre sans cesse des risques pour mettre l'homme avant les idées, les règles et les dogmes, tout en respectant la présente charte et la déontologie qui est son fondement.
- Faire à priori confiance et rechercher la participation militante de tous les acteurs de la structure : permanents et intermittents, administrateurs et membres, bénévoles et salariés de tous statuts.
- Inciter à l'expression et à la représentation des salariés en insertion en favorisant la communication et les échanges autour d'aspects de qualité du travail, de représentation, de gestion de l'association.
- Bénévoles et permanents ne peuvent s'approprier l'association et ses réussites : l'action est au service exclusif des personnes en insertion.
- Si, ces « valeurs » sont des références constantes qui unissent les adhérents de la Fédération COORACE, celle ci restera un acteur incontournable dans la lutte contre les exclusions.
- Reconnue comme telle, elle entraînera avec elle les organismes qui travaillent dans le même esprit et font de l'insertion leur objectif premier.

**C.CHEVALIER**

| | | |
|---|---|---|
| Signature du Président<br>et cachet de l'organisme | Signature du Président<br>de région | Signature du<br>Président de la Fédération |